



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres :
En exercice : 19
Présents : 14
Votants : 19

L'an deux mil vingt, le dix-huit septembre à dix-neuf heures

Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de M. PAILLON Franck, maire.

Date de la convocation : 11/09/2020

Présents : Franck PAILLON, Michel BEGON, Danièle VALLERY,
Christine SIMON, Laëtizia PRADINES, Anne-Marie TORE, Sébastien GAGNE,
Raymonde HABOUZIT, Patrice LHOSTE, Valérie GAGNE, Roland SEUX,
Thierry SOLEILHAC, Christian GIRARD, Sabine JOUVHOMME,

Excusés :

Serge ABOULIN qui a donné procuration à Michel BEGON
Gilles AUDRAS qui a donné procuration à Roland SEUX
Christiane PAUZON qui a donné procuration à Danièle VALLERY
Bernadette PELISSIER qui a donné procuration à Christine SIMON
Denis CLAMENS qui a donné procuration à Patrice LHOSTE

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT, SECURITE ROUTIERE

Monsieur le Maire indique que la Commune peut bénéficier d'une subvention dans le cadre de la répartition entre les communes de moins de 10000 habitants des recettes procurées par le relèvement du tarif des amendes de police relative à la sécurité routière.

Dans la cadre de la sécurisation des entrées du bourg, il convient d'améliorer la sécurité routière de la RD 156 au niveau du Pont Blanc. En effet, ce parcours est utilisé par de nombreux usagers divers : ceux devant se rendre sur la zone industrielle, ceux se rendant au stade et les piétons ou cyclistes empruntant les sentiers de randonnée et le parcours sportif.

De plus, la traverse du Pont Blanc se réalisant en alternat (deux voitures ne pouvant se croiser) il convient d'adapter sa vitesse.

Il s'agit donc de mettre en place un aménagement améliorant la sécurité des usagers de la RD 156, quel que soit le mode de transport.

Le projet consiste à mettre en place un plateau traversant de 8 m x 5 m, aménagement le plus cohérent compte-tenu du lieu et du contexte.

.../...



2020-73

Le plan de financement serait le suivant :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Aménagement de sécurité routière	7 180.00	Subventions	2 454.00
Autres dépenses (imprévus)	1 000.00	Autofinancement	5 726.00
TOTAL	8 180.00	TOTAL	8 180.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- SOLLICITE l'octroi d'une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police ;
- S'ENGAGE à réaliser les travaux ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents et entreprendre toutes démarches se rapportant à ce dossier.

Le Maire

Franck PAILLON



Fait et délibéré le 18/09/2020

Pour extrait certifié conforme